

## Séance du 21 janvier 2021

**Présents :** M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;  
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
Echevins ;  
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;  
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, ~~C. FONCK~~, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,  
M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU, ~~G. CACCIAPAGLIA~~, A. MAHY,  
M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, ~~A. GRIGOREAN~~,  
S. LELEUX, D. BUTERA, Conseillers Communaux ;  
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général.

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et souhaite une bonne année 2021 à tous. Il espère que tout le monde puisse retrouver une vie normale et plus conviviale aussi vite que possible. Il excuse ensuite l'absence de Madame C. FONCK, qui est retenue au Parlement et de Messieurs G. CACCIAPAGLIA et A. GRIGOREAN.

Monsieur DISABATO se joint au Bourgmestre et adresse aussi ses meilleurs vœux aux membres du personnel communal car il n'aura pas l'occasion cette année-ci de pouvoir les rencontrer vu la situation sanitaire. Il demande alors de faire passer le message à tous.

Monsieur le Bourgmestre confirme qu'il n'y aura pas de présentation des vœux comme habituellement en janvier mais peut-être en mai ou en juin. En tous cas, dès que cela pourra se faire, il organisera quelque chose avec le personnel, en attendant, il réitérera les vœux du conseil à l'ensemble de l'Administration. Madame MAHY s'associe à Monsieur DISABATO et présente également ses meilleurs vœux au Collège, au Conseil et à tout le personnel communal au nom du groupe PTB.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

### **Remplacement temporaire d'une Conseillère Communale pendant son congé de maternité**

Par son courrier du 10 décembre 2020, Madame Amélie WILPUTTE, Conseillère Communale informe le Collège de son souhait de solliciter un congé de maternité pour la période du 17 décembre au 06 mai 2021.

La majorité des membres du groupe PS, à savoir 12 sur 13, a signé un courrier en date du 22 décembre sollicitant le remplacement de Madame Amélie WILPUTTE.

Madame Domenica BUTERA, première suppléante du groupe PS, par son courrier du 11 janvier 2021 a accepté le remplacement.

Monsieur le Bourgmestre invite Madame BUTERA à prêter serment à nouveau.

Elle prête ledit serment, à savoir :

"Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge".

Monsieur le Bourgmestre la félicite.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article 1er :

D'installer en tant que Conseillère Communale Madame Domenica BUTERA durant le congé de maternité de Madame Amélie WILPUTTE du 17 décembre au 06 mai 2021 inclus, et ce, en vertu des articles L1122-6 et L4145-14 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Madame Domenica BUTERA prête le serment prescrit par l'article L1126-1 du CDLD comme suit : "Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge".

Article 2 :

Informers les institutions concernées de ce remplacement

La délibération requise est adoptée.

#### **Conseil de l'action sociale - Démission de Monsieur Pascal Lambert - Remplacement**

Par son mail daté du 23 novembre 2020, Monsieur Pascale LAMBERT, Conseiller CPAS, informe Monsieur Julien DONFUT, Président du CPAS de la démission de ses fonctions à dater du 31 décembre 2020.

Etant entendu que sur 11 sièges, 5 sièges ont été attribués au PS, il y a lieu de procéder à son remplacement.

La liste des candidats est la suivante :

1. Julien DONFUT
2. El Mati HAMOUMI
3. Domenica BUTERA
4. Pascal LAMBERT
5. Jocelyne DEMOUSTIER

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article 1er :

De désigner Monsieur Jérôme CAUDRON en qualité de Conseiller CPAS

La délibération requise est adoptée.

#### **Demande de la Zone de Police boraine : autorisation préalable de principe pour l'installation et l'utilisation de deux caméras fixes supplémentaires par les services de Police.**

Le Conseil communal du 25 février 2019 a autorisé les services de la police boraine à utiliser des caméras fixes sur le territoire de Frameries.

Le Chef de Corps de la Zone de police boraine sollicite l'autorisation d'installer et d'utiliser deux caméras fixes supplémentaires sur le territoire de Frameries, aux endroits suivants :

- rue Ferrer, 454
- et au poste de Police de Proximité, à l'angle des rues Archimède et du Lieutenant.

Ces caméras seront utilisées par les membres de la Zone de Police Boraine.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'étant donné qu'il y a déjà 9 caméras sur le territoire communal, il y en aura maintenant 11 sur l'entité. Il y a quelques années, il n'y en avait que 5. La couverture des caméras de vidéosurveillance qui sont reliées à la police boraine est nettement améliorée. D'ailleurs, en général, au sein de ce Conseil, il en est appelé à renforcer ce qui a été fait et il y en aura peut-être encore plus à l'avenir. Il y aura aussi l'achat, et c'est prévu dans le budget, de caméras pour lutter contre les incivilités. Monsieur le Bourgmestre pense qu'avec 11 caméras fixes, la commune est déjà bien équipée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

## DECIDE :

### Article 1

De marquer accord sur l'installation et l'utilisation de deux caméras fixes supplémentaires sur le territoire de Frameries, aux emplacements suivants : rue Ferrer, 454, et au poste de Police de Proximité, à l'angle des rues Archimède et du Lieutenant.

### Article 2

De soumettre ce point au Conseil Communal.

La délibération requise est adoptée.

### **Demande de la Zone de Police boraine : autorisation préalable de principe pour l'installation et l'utilisation d'une caméra fixe ANPR à la rue Ferrer, à hauteur du n°454.**

Le Conseil communal du 25 février 2019 a autorisé les services de la police boraine à utiliser sur le territoire de Frameries des caméras intelligentes (ANPR - "Reconnaissance Automatique de Plaques d'Immatriculation"), embarquées ou non à bord d'un véhicule.

Le Chef de Corps de la Zone de police boraine sollicite l'autorisation d'installer et d'utiliser une caméra fixe ANPR à la rue Ferrer, à hauteur du n°454.

Cette demande concerne les caméras qui sont installées dans les lieux ouverts et accessibles au public.

Ces caméras et leurs enregistrements seront utilisés par les membres de la Zone de Police Boraine dans l'exécution des tâches de police administrative et judiciaire.

Monsieur le Bourgmestre signale qu'il s'agit d'une caméra spécifique destinée à identifier les véhicules par rapport aux plaques d'immatriculation.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

## DECIDE :

### Article unique

De marquer accord sur l'installation et l'utilisation d'une caméra fixe ANPR ("Automatic Number Plaque Recognition" ou "Reconnaissance Automatique de Plaques d'Immatriculation") à la rue Ferrer, à hauteur du n°454.

La délibération requise est adoptée.

### **Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 de 2020 - Information**

Les modifications budgétaires votées par le Conseil communal, en séance du 26 octobre 2020, ont été approuvées en date du 30 novembre 2020 par le Gouvernement wallon.

La tutelle demande d'enregistrer les changements suivants :

#### **Service ordinaire :**

Modification des recettes :

- l'article 040/372-01 : Additionnels à l'IPP : 5.267.220,23 € au lieu de 5.178.786,63 €
- l'article 04050/465-48 : Compensation fiscale Covid-19 : 14.055,14 € au lieu de 13.150,49 €

Modification des dépenses :

- l'article 121/123-48 : Perception taxe IPP - Frais administratifs : 50.423,41 € au lieu de 51.332,52 €

Ces adaptations influencent favorablement les résultats.

Cette décision de tutelle doit, en vertu de l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, être communiquée par le Collège communal au Conseil communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée,

**PAR :**

#### **15 votes "POUR" (PS - MR)**

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, D.CICCONE, V. RUSSO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. BATTELLO, D. BUTERA

#### **9 votes "CONTRE" (Be Frameries et PTB)**

G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, M. DISABATO, F.DESPRETZ, A.  
MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, S. LELEUX

DECIDE :

Article unique : De prendre connaissance de ces décisions de tutelle

La délibération requise est adoptée.

## **Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune**

En application de l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège Communal présente le rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune relatif à la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Monsieur STIEVENART souhaite intervenir par rapport au document à la page 119, il voit que la Commune a acquis un congélateur bahut dont l'estimation est de 798 euros et le collège a approuvé selon le document pour 5299 €. Il demande donc ce qu'il s'agit comme bahut car c'est une erreur flagrante. Le bahut a été acheté moins de 400 euros. Il fera part des autres erreurs aux services. Monsieur STIEVENART dit qu'on ne peut laisser passer ce genre d'erreur. Monsieur le Bourgmestre dit qu'elle sera corrigée. Il remercie ensuite l'ensemble des services communaux qui contribuent par la transmission des données qui les concernent à l'élaboration de ce document. C'est un exercice fastidieux mais qui a du sens et qui permet d'évaluer toute une série de paramètres qui concernent l'organisation et le fonctionnement de la commune.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

### **Article unique :**

De prendre acte du rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune.

La délibération requise est adoptée.

### **Budget communal 2021 - Vote**

Le Collège communal propose au Conseil communal de voter les budgets ordinaire et extraordinaire de 2021.

Monsieur le Bourgmestre fait la présentation du budget 2021. En préambule il dit que l'élaboration d'un budget n'est jamais facile, puisque c'est un exercice prévisionnel et il faut se baser sur des données qui sont pour la plupart plus ou moins constantes sinon, que l'exercice 2021, pour mentir à cette règle et à cet état des choses, compte tenu de la crise du COVID, il y a des données dont la constance est difficile à établir. Ce document a été élaboré avec le plus grand sérieux et la plus

grande précision possible. Il remercie d'ailleurs l'ensemble des services communaux, et le service des finances tout particulièrement qui a travaillé d'arrache-pied à l'élaboration de ce budget et des documents annexés. Il y a un excellent rapport budgétaire qui permet à l'ensemble des conseillers de ne pas devoir se livrer au fastidieux travail de compilation page par page et il donne les grandes orientations et les tendances du budget.

Le budget s'élève à 27.210.173 €. Il présente un boni présumé à l'exercice propre de 43.120 € et au terme de l'exercice le boni cumulé présumé s'élève à 4.847.117 € qui représente la réserve financière, donc le bas de laine mais il n'y a pas lieu de s'assoupir dans une douce torpeur en disant qu'il y a le bas de laine et que dès lors on est à l'aise car le montant est confortable mais compte tenu des inconnues qui sont devant nous, et il en touchera un mot dans son exposé, ce montant sera utile dans les mois et les années qui viennent.

Il donne ensuite quelques éléments sur les grands postes de recettes et de dépenses.

En recettes, à l'IPP, il y a 5.086.521 €, il y a une chute de 90.000 € par rapport au budget 2020. Ce n'est pas significatif ; ceci étant, le collège s'attend, et cela portera sûrement sur l'exercice 2022 et probablement 2023, à une chute des recettes fiscales liée à la crise Covid. Les prévisionnistes wallons et fédéraux font état d'une baisse des recettes fiscales de l'ordre de 10 à 15 %. Aujourd'hui, ce n'est qu'une prévision mais il faut en tenir compte puisqu'elle aura un impact direct sur l'additionnel des personnes physiques, c'est pourquoi, dans le budget il y a une somme de 160.000 € prévue et qui permettra, le cas échéant, de faire face, en partie, à une baisse probable des recettes fiscales dans les mois qui viennent. Pour le précompte immobilier, 3.863.987 €, c'est une augmentation de 120.000 €, et le fonds des communes, comme régulièrement, augmente chaque année, ici c'est 145.000 € en plus et donc il est de l'ordre de 8.429.486 €. Le fonds des communes est la principale source de recettes (recettes fiscales, IPP et PI).

Au niveau des grands postes de dépenses il y a le personnel (un montant de 10.467.000 €). Il n'y a pas d'indexation qui a été prévue. Les prévisions du bureau du plan et la circulaire budgétaire n'appelaient pas à prévoir une indexation. Le bureau du plan prévoit un saut d'index en janvier 2022 et donc une adaptation des traitements et salaires dans la fonction publique dans le deuxième mois qui suit le saut d'index, donc, a priori, il ne devrait pas y avoir d'indexation en 2021. Si toutefois, il y en avait une, ce serait corrigé en modification budgétaire. Les dépenses du personnel contiennent toute la panoplie des évolutions de carrière, il y a aussi quelques promotions qui sont prévues ainsi que des nominations. Monsieur le Bourgmestre doit dire, et c'est important, que la Commune ne doit pas participer à la cotisation de responsabilisation car c'était une volonté politique partagée par l'ensemble du Conseil. Les engagements en matière de nomination ont été respectés et pour cette année encore, il ne devrait pas y avoir de cotisation de responsabilisation. Il ajoute que Frameries est une des rares Communes dans la région à ne pas la payer et ce n'est pas du hasard ou de la chance, c'est le résultat d'une politique visant à la statutarisation du personnel.

Au niveau des dépenses de fonctionnement par contre c'est un montant de 3.204.167 € soit une diminution de 260.000 € par rapport à 2020. C'est le fruit d'un important travail de monitoring permanent qui permet de réduire de manière très substantielle ces dépenses qui sont prévues au budget mais de manière générale. Le compte confirme d'ailleurs les prévisions budgétaires en cette matière. Pour ce qui concerne les dépenses de transfert, donc, les dotations aux entités périphériques à la Commune, il y a :

- Le CPAS (3.619.000 €), il y a une indexation de 2% conformément aux plans de gestion respectifs de la Commune et du CPAS.
- La Police (2.293.500 €), également indexation à 2 %.
- Au niveau de la zone de secours, l'inscription diminue. La Commune est à 780.000 € donc une diminution de 300.000 € par rapport à la dotation qui était inscrite en 2020. C'est l'effet de la montée en puissance financière de la Province dans le financement des zones de secours conformément à la décision du Gouvernement Wallon et donc, c'est la Province qui maintenant cofinance avec les Communes la Zone de secours.

Enfin, les dépenses de dettes. Il ne s'agit pas de la dette totale de la Commune mais des dépenses de remboursement d'emprunts. La dette à l'ordinaire s'élève à 3.204.167 €, soit une augmentation de 320.000 € par rapport à 2020. Ce n'est pas non plus le fruit du hasard mais le fruit d'une volonté politique de monter aujourd'hui en puissance dans les investissements.

Monsieur le Bourgmestre dit qu'il y a deux éléments à mettre en évidence, il y en a certes beaucoup d'autres mais il cite les deux essentiels. Tout d'abord, le plan de relance qui a été adopté en 2020 et configuré à 2.000.000 €. L'état des dépenses tel qu'il se présente aujourd'hui se situe à peu près à 1.500.000 € et donc il restait 500.000 € qui pouvaient soit ne pas être utilisés mais le Collège a fait le choix de réinscrire ce montant en 2021 en plan de relance également. La définition des paramètres qui conditionneront les aides n'est pas encore finalisée et fait l'objet d'une analyse et de discussions qui auront lieu dans les semaines prochaines pour ensuite revenir vers le conseil. Ces 500.000 € seront réinjectés dans l'économie locale avec pour objectif de cibler autant que possible les acteurs locaux qui auront le plus souffert de la crise qui se poursuit et où il y a encore beaucoup de situations problématiques sur le plan des activités commerciales et entrepreneuriales.

Monsieur le Bourgmestre signale que des moyens sont consacrés aussi à la mise en œuvre du master plan énergie, climat, développement durable. Un conseiller en énergie a été engagé et il va contribuer à la conception de celui-ci.

Le budget contient une ambition importante en matière d'investissements puisque le montant total prévu ajouté à ceux en cours des années précédentes s'élève à plus ou moins 8.000.000 €.

Il cite les investissements les plus significatifs :

- Le crédit pour la rénovation de la rue Alfred Defuisseaux, à savoir, 1.200.000 € en travaux subsidiés c'est-à-dire qu'un subside wallon accompagne la requalification complète de la rue, des trottoirs ainsi que le remplacement de l'égouttage.



- Même chose pour la rue du Grenadier à Eugies, 810.000 € subsidiés. Il s'agit de la dernière rue à Eugies dans un état qui appelle à une rénovation importante.
- Les entretiens ordinaires de voirie : 100.000€
- Les trottoirs, comme chaque année une somme est inscrite et est destinée à requalifier, réparer, aménager les nouveaux trottoirs sur fonds propres : 200.000 €
- Somme dédiée à aménager un nouveau parking à la rue du Chapitre car beaucoup de personnes fréquentent le hall de sports ou le home ce qui engendre des problèmes de stationnement.
- Bâtiments et patrimoine : Maison villageoise de Sars-la-Bruyère (dossier qui sommeille depuis près de 2 ans) :800.000 € dont 480.000 € de subsides de la Région Wallonne accordés dans le cadre du PCDR.
- Acquisition de 2 bâtiments à la rue des Alliés : 1.000.000 € réservés et faisant suite aux travaux de requalification de la rue et du parking dont une partie appartient à la Commune et l'autre à un acteur privé. Il faut retravailler cet espace et en faire un cœur agréable et convivial multifonctionnel en terme d'appropriation par la population. Il y aura un parking, des espaces verts et de convivialité, des jeux, ...Il s'agit d'un gros projet pour la Commune qui va s'étaler sur plusieurs années. Il faut d'abord attendre les acquisitions nécessaires au réaménagement de toute cette zone, ensuite, il faudra écrire un schéma directeur de manière à trouver à cet endroit un réaménagement qui corresponde au mieux aux attentes de la population en matière de vie en centre urbain. Ces acquisitions concernent 2 bâtiments, un à l'angle du parking pour lequel des discussions sont déjà entamées avec le propriétaire mais où, à ce stade, rien n'est fait et l'autre étant l'Harmonie. L'avantage de pouvoir acquérir l'Harmonie, c'est que suite aux soucis par rapport au Centre Culturel, après analyse, le bâtiment pourrait accueillir le Centre Culturel. Il y a en effet la possibilité de construire une nouvelle salle à l'arrière et en plus, il y a du parking. S'il était possible de pouvoir aménager un Centre Culturel là et digne de ce nom avec des infrastructures modernes et confortables en plein cœur de Frameries, cela participerait à la requalification du centre.
- La vente de la rive haute à Frameries, c'est-à-dire le haut de la place. Aujourd'hui la commune est propriétaire de l'ensemble des bâtiments qui sont là, des contacts ont déjà eu lieu avec des promoteurs dont un qui a manifesté par écrit son intérêt pour le projet. Les investigations vont donc être poursuivies dans les semaines qui viennent. Le promoteur démolira et reconstruira de l'habitat neuf avec des rez commerciaux.
- En matière d'environnement, il y a l'achat de la balayeuse qui est prévu pour être encore plus efficace au niveau de la propreté publique, l'acquisition de poubelles, de caméras mobiles avec subside wallon pour lutter contre les incivilités et cibler les points noirs, ainsi que la requalification de l'ensemble des squares communaux.
- Dans les écoles, investissement de 800.000 € pour la sécurisation, le remplacement de l'ensemble des sanitaires pour le confort des enfants. C'est également un projet subsidié

Voici les explications pour l'extraordinaire.

Il y a aussi la requalification du complexe de foot du RSB où il y a un accord ministériel mais rien n'est prévu en 2021. Il s'agit néanmoins aussi d'un énorme investissement que le Collège porte à bout de bras afin de le faire aboutir au plus vite.

En conclusion, 8.000.000 € d'investissements, un budget en léger boni, un boni cumulé plutôt confortable.

Le Collège est optimiste mais doit rester lucide car nul ne sait ce que demain réservera. Il y a des menaces qui pèsent sur le financement. La police reste toujours aussi une difficulté compte tenu de la politique qui est menée à certains moments au niveau fédéral. Cette année il y a un désengagement du fédéral par rapport au financement de la police notamment, et puis il y a les inconnues Covid qui sont ce qu'elles sont, et aujourd'hui il est trop tôt pour évaluer leur portée. On verra plus clair dans le courant de l'année et il faudra s'adapter pour donner à la Commune un fonctionnement digne de ce nom et remplir pleinement les missions et l'ambition du Collège pour Frameries et ses habitants.

Monsieur le Bourgmestre remercie l'assemblée de l'avoir écouté !

Monsieur Battello, au nom du MR prend la parole et intervient également par rapport au budget. Avant tout, il remercie le personnel de l'Administration Communale qui est parvenu à maîtriser les dépenses, les recettes ainsi que le travail de composition et de rédaction pour élaborer les documents relatifs au budget. Il joint ses vœux à tout le personnel de la Commune, du CPAS, aux Conseillers Communaux ainsi qu'au personnel soignant des homes pour leur dévouement pendant cette pandémie. Il est important de le souligner. A propos du budget, l'ordinaire dégage un boni substantiel comme vient de le souligner Monsieur le Bourgmestre avec une augmentation du boni cumulé, cette réserve sera très utile le moment venu et malheureusement, ce moment viendra.

Monsieur Battello épingle les sommes les plus importantes, plus de 1.500.000 € en fonds propres prévus pour la rénovation de la voirie de la Commune.

De même, plus de 600.000 € dans la poursuite des investissements dans les Ecoles tant pour la sécurité que pour les infrastructures, les sanitaires, les peintures, les carrelages, les portails électriques, l'aménagement des locaux d'accueil, l'installation progressive d'internet dans toutes les implantations scolaires. Il insiste également sur l'acquisition de logiciel pour favoriser et accélérer la délivrance de documents Etat Civil en ligne et l'installation d'un système de gestion des files d'attente. Enfin, un point qui lui tient à cœur, le plan de relance, phase 2, 1.500.000 € en 2020 augmenté de 500.000 € en 2021 en ciblant essentiellement les commerces qui ont le plus souffert dans la deuxième vague, c'est-à-dire les métiers de contact, et l'Horeca.

Il remercie le Bourgmestre.

Monsieur Disabato prend à son tour la parole et remercie Monsieur le Bourgmestre pour la présentation du budget. Il remercie ensuite tous les services car c'est toujours l'occasion, en début d'année, notamment sur la question du budget, de remercier les services pour le travail conséquent qu'ils font dans une période ici qui n'est pas facile. Il est difficile de savoir quand le confinement prendra fin et celui-ci restreint les déplacements et la manière de vivre normalement, ce qui impacte aussi la gestion d'une commune. En effet, les citoyens viennent peut-être moins souvent et il trouve bien le fait d'avoir fait une série d'efforts par rapport à cela, notamment dans l'informatisation.

Monsieur Disabato ajoute ensuite qu'il sera attentif au compte 2020 car il y a eu toute une série de dépenses supplémentaires mais aussi une série de choses qui ont été économisées. Dès lors, à un moment où les moyens manquent et les besoins des citoyens, des travailleurs, des indépendants, des gens qui sont dans la précarité sont énormes, il ne faut pas économiser cet argent-là. Il ne faut pas faire d'économie sur la période Covid et il faut réaffecter le montant de manière générale.

Monsieur Disabato dit qu'il y a aussi des paramètres favorables par rapport à ce qui aurait pu être craint, il s'agit de la question de l'IPP qui ne bouge pas beaucoup. Le Collège à ce niveau-là a été prévoyant en faisant une réserve qui permet de faire face plus tard aux aléas. Il pointe ensuite le PI qui est revenu à sa situation normale après avoir baissé très bizarrement et puis, un autre élément extrêmement favorable qui sauve la commune, c'est le fonds des communes qui ne cesse pas d'augmenter puisqu'il y a toujours une indexation. Contrairement à d'autres éléments, la Wallonie investit énormément dans son fonds des Communes.

Au niveau des paramètres incertains, il y a la zone de secours. Le Collège a pointé une diminution de 302.000 € mais, selon Monsieur Disabato, il y a encore une négociation à formaliser donc le montant n'est pas encore sûr.

Quant à la question de l'indexation des salaires, Monsieur Disabato n'a pas les mêmes informations car pour lui, le bureau du plan prévoyait une indexation en novembre et il en veut pour preuve qu'au budget du Conseil de police, Monsieur Stiévenart l'a rappelé, une indexation de 2 % a été prévue pour les deux derniers mois de l'année donc il y a quelque chose à réconcilier.

Une question aussi par rapport au plan de gestion. La commune de Frameries est sous plan de gestion depuis que Monsieur Disabato est là, ce qui fait déjà quelques années. Quel est donc le plan de sortie du plan de gestion. Ce sera un élément important dans les prochaines années pour assainir les finances communales le plus possible et permettre de pouvoir revivre de manière plus classique.

Un autre élément qui augmenterait le boni, ce sont les 22% d'augmentation de la quote-part d'Irsia mais il lui est revenu en commission qu'il s'agissait d'une coquille et que donc ces montants-là reviennent à la Commune puisqu'il n'y a pas une

augmentation comme prévu, en tous cas, tel que communiqué par l'Irsia. Il souhaite savoir s'il y a eu un amendement par rapport à cela et que fait-on des moyens qui sont récupérés ?

Il souligne ensuite un dernier élément de politique générale, c'est par rapport au PST car il est intéressant aussi à joindre aux travaux du Conseil Communal dans le cadre de son budget en pointant la situation initiale, qu'en est-il aujourd'hui et qu'en sera-t-il demain, en faisant la mise à jour systématique du PST. Il pense que cela permettrait aux Conseillers Communaux de pouvoir mieux appréhender le suivi et l'évolution de la politique communale.

Au niveau des taxes communales, il y a 500.000€ qui sont un reliquat des 2.000.000 € libérés l'année passée et donc il ne voit pas très clair à ce stade-ci. Que va-t-on faire, prolonger, faire autre chose ?? Monsieur Disabato souhaite faire l'évaluation du premier train d'aides. Il y a aujourd'hui quelques montants. Il ne s'agit pas de pointer qui a reçu quoi mais il serait intéressant de faire ce travail au niveau communal pour voir si la cible a été atteinte. Il pense qu'une série de commerçants qui n'ont pas souffert plus de la crise ont aussi reçu beaucoup de moyens, il prend l'exemple des friteries, faut-il permettre de pouvoir acheter ce genre de chose, ont-ils plus souffert, des gens vont sur place bien sûr mais beaucoup vont en take away. Il faut donc faire une évaluation précise et voir ce qu'il en est. Il aurait voulu regarder certaines taxes et à tout le moins, exonérer la partie communale. Il pense notamment à la question du PI où il y a un vrai enjeu qui dépasse le cadre communal car il y a un effort de la Région, de la Commune, mais aussi des propriétaires qui doit être fait. Il souhaite savoir s'il est prévu de diminuer le PI qui serait un vrai soutien direct aux commerçants, aux indépendants ou à ceux qui travaillent aujourd'hui grâce à leur commerce ou à leur structure.

Un deuxième élément critique, c'est la question de la taxe « déchets » pour les indépendants puisqu'il est clairement indiqué dans l'accord de majorité qu'elle soit supprimée car le service n'est pas utilisé, l'exemple des psychologues avait été pris ou l'exemple de ceux qui font appel à une société privée. Il s'agit là d'un soutien supplémentaire qui avait été annoncé et en 2021, cela n'apparaît toujours pas.

En ce qui concerne la prévision de 200.000 € pour la rénovation des trottoirs, il faudra savoir dans quels lieux les investissements auront lieu, avec une attention particulière pour les riverains de la cité de l'Arbaix où il y a des gens plus âgés.

Monsieur Disabato n'a pas vue d'augmentation sur la redevance des caveaux donc il suppose que la majorité a décidé de reculer par rapport à cela et il s'en réjouit.

Au niveau du Parc de La Bouverie, des promesses ont été faites, il a été dit en commission que le Collège était en train de mener une étude.

Monsieur Disabato est également attentif à Noirchain car la salle du foyer est en train d'être mise à terre pour des problèmes de salubrité. Qu'est-il prévu à court et à

moyen termes. C'est un sujet qui tenait beaucoup à cœur à Monsieur Bernard Sirault.

Il est également attentif à la fracture numérique car beaucoup de citoyens ne viennent plus à la Commune car ils ont des difficultés à se déplacer comme, par exemples, les personnes âgées. Il pourrait être mis en place un système de déplacement pour aller chez ces personnes surtout en cette période. De plus, beaucoup de gens n'ont pas de PC ou internet ou la formation requise.

Il souligne ensuite le service de médiation qui devait être lancé car il y a des problèmes dans certains quartiers (bruit, problème de voisinage, ...), ce service serait peut-être une solution à ces problèmes et ainsi éviter la judiciarisation des problèmes.

Il revient ensuite sur un projet phare de la Commune, 1.000.000 € pour l'acquisition de 2 bâtiments, ce qui est énorme. Be Frameries ne rejette pas l'idée d'avoir quelque chose en centre-ville mais des questions se posent. Ce montant prévoit-il des travaux ? Si oui, alors 1 million est un faible montant car l'idée était d'avoir une salle culturelle. Il dit que 1 million pour l'achat de deux bâtiments ainsi que la rénovation pour disposer d'une salle culturelle c'est très peu et donc il faut plus de précision et avoir une vision plus claire car cela engage la Commune sur plusieurs années.

L'achat de la balayeuse pose aussi problème à Monsieur Disabato car la Commune en a déjà acheté une il y a près de 10 ans. Il dit que ce n'est pas la première fois qu'il y a des soucis dans les investissements par rapport à l'acquisition de matériel. Il dit que la Commune doit être parcimonieuse des moyens.

Ensuite, il y a l'acquisition de véhicules, c'est bien de rouler au CNG. Il faudrait développer un projet plus partenarial avec les citoyens par exemple, comme à La Louvière où il y a eu un partenariat avec Cambio.

L'idée est d'amener des véhicules Cambio sur le parking du centre Archimède, de les réserver à l'Administration communale pour la journée pendant les heures de service et puis en dehors des heures de service, de permettre aux citoyens de les utiliser. Cela pourrait être un beau projet qui pourrait réduire le nombre de véhicules et ainsi réduire aussi la pression automobile, d'autant plus que les problèmes que l'on rencontre à Frameries sont aussi liés aux problèmes de parking.

Monsieur DISABATO ajoute un dernier élément, le parking de la rue du Chapitre qui représente aussi un gros montant par rapport à ce parking-là. Il pense qu'il serait intéressant de développer un plan de déplacement qui permettrait d'avoir moins recours, en tous cas pour les agents communaux qui viennent là, aux voitures. Pour terminer il aborde la question du football car il aimerait voir clair sur le timing. Le ministre Cruck a annoncé dernièrement qu'il donnait droit à la subvention, qui est d'ailleurs relativement importante (+/- 2.000.000 €) plus 1.000.000 € que la Commune doit apporter. Il souhaite savoir quels sont les travaux qui sont prévus et quel est le calendrier car il y a aussi le question d'insalubrité qui ne se pose

actuellement car il y a la période Covid et donc les jeunes ne peuvent pas aller prendre leur douche mais l'été passé, il y avait un arrêté qui avait été pris car les vestiaires ne pouvaient être occupés. Il souhaite donc savoir combien de temps les jeunes vont encore devoir vivre de cette manière. Des projets de telle ampleur peuvent parfois prendre plusieurs années. Il espère pouvoir, dans 2 ans, inaugurer les infrastructures mais peut-être que cela prendra plus de temps.

Il en termine ainsi avec son intervention par rapport au budget.

Madame Hogne sollicite à son tour la parole.

Elle se joint dans un premier temps aux remerciements de son chef de file concernant le travail assez conséquent de ce budget dans un contexte assez particulier pour les agents.

Elle souhaite ensuite intervenir sur un point qui est passé en commission, à savoir le budget relatif aux repas scolaires qui augmente un peu et suite à un appel à projet de la Fédération Wallonie Bruxelles en son temps, plusieurs écoles de la commune de Frameries bénéficient des repas gratuits pour l'ensemble des élèves. On sait aussi que grâce au CPAS, certains enfants de la commune de Frameries qui ont des difficultés peuvent aussi recevoir des repas complets le midi et cela peu importe l'école dans laquelle ils se trouvent. Cela permettait de gommer les inégalités et on sait à quel point l'alimentation est importante dans les premières années de vie d'un enfant et donc suite à la crise Covid et à la circulaire de la Ministre Désir, en cas de code rouge, les repas chauds ne peuvent plus être servis dans les écoles, cela a donc une conséquence sur les enfants qui se voient privés, depuis plusieurs mois déjà, d'un repas complet à l'école et on sait que pour certaines familles cela est dramatique car cela constituait la seule possibilité d'un repas complet par jour. Cela a été évoqué en commission et Madame Hogne tient à remercier Madame Rodrigues pour ses réponses et son intérêt face à cette problématique mais elle profite de ce conseil communal et de la présence de Monsieur Julien Donfut, Président du CPAS et de Madame van Hout, Echevine de l'Enseignement car le groupe Be Frameries souhaite vraiment qu'un suivi soit donné au cas par cas entre le CPAS, les directions d'école et les familles concernées par ce problème afin que personne ne soit victime de cette situation et peut-être éventuellement envisager des solutions alternatives, telles que des box repas qui respectent la circulaire. Cela sera peut-être compliqué à mettre en place mais elle voulait aborder ce point.

Elle remercie à son tour l'assemblée pour son attention.

Monsieur Claude Dufrasne souhaite intervenir à son tour. Il n'est pas question pour lui de répondre à tout ce qui a été dit mais il attire simplement l'attention qu'une erreur est commise quand on retire un budget, en l'occurrence celui de 2021, de la mandature, bien entendu on ne sait pas tout mettre dans un budget annuel l'ensemble de la déclaration de programme communal que la majorité a fait. Son propos n'est pas de répéter tous les montants qui ont été développés concernant le budget mais de vouloir situer la commune de Frameries par rapport à l'ensemble des villes et communes wallonnes et pour cela il a pris la ventilation des dépenses ordinaires par groupe économique. Au niveau de la Wallonie et aussi bien de

Frameries, donc au niveau du personnel, du fonctionnement, les transferts, la dette et les prélèvements.

Au niveau wallon, au niveau du personnel, 2.204.000 € qui représentent, ce qui représente 604 € par habitant en Wallonie. Pour Frameries, c'est 10.467.000€ qui représentent 479 € par habitant, donc 125 € en moins que la moyenne des Villes et Communes wallonnes.

Au niveau du fonctionnement, 899.000.000 € en Wallonie, ce qui correspond à 247 € par habitant en Wallonie. Pour Frameries, 3.042.000 €, ce qui correspond à 139 € par habitant et donc 108 € en moins que la moyenne des Villes et Communes Wallonnes.

Au niveau des transferts, 10.727.000 € en Wallonie, ce qui correspond à 475 euros par habitants et Frameries et à 10.292.000 € qui représentent à Frameries 471 € par habitant.

Au niveau de la dette, 676.000.0000 € en Wallonie, ce qui correspond à 186 € par habitant en Wallonie, à Frameries, 3.204.000 €, ce qui correspond à 147 € par habitant donc 39 € en moins.

Au niveau des prélèvements, là, il y avait 10.000.000€ en Wallonie, ce qui représente 3 € par habitant et à Frameries, c'est 160.000 €, à ça fait 7 € ce qui fait une augmentation de 4 %.

Au niveau des chiffres totaux en Wallonie, c'est 1.518€ par habitant, à Frameries c'est 1243 € donc c'est moins 275 €.

Et tout cela par rapport au budget, Monsieur Dufrasne tient à féliciter le Collège et les services, tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget car c'est une gestion qui est saine, responsable et ambitieuse. Il est ravi que la Commune bouge.

Il remercie Monsieur le Bourgmestre.

Monsieur le Bourgmestre entame maintenant le tour des réponses. Il commence par répondre à Monsieur Disabato et souligne que les Echevins pourront répondre à des questions particulières.

Dès que le compte 2020 sera porté à la connaissance du Collège, probablement en mai, il sera examiné. Si des marges sont présentes, en bonne intelligence en terme de gestion, le Collège verra comment les utiliser. Monsieur le Bourgmestre ne peut pas s'avancer en chiffres sur un document dont il ignore encore tout.

Au niveau de la zone de secours, Monsieur Disabato a raison, le montant inscrit qui correspond aux notifications qui ont été adressées au Collège avant les épisodes des accords au sein de la zone de secours, il n'y a pas eu accord sur la dotation pour la période 2021 et les années qui suivent puisque depuis 2015, les Communes vivaient avec une clé de répartition qui avait été longuement et durement négociée à la création des zones et qui s'achevait en 2020. Il y avait plusieurs options sur la table, soit la reconduction qui était la volonté d'une majorité des Communes, soit la

proposition d'une autre formule tout en sachant que pour qu'une clé de répartition soit mise en œuvre, il faut que toutes les Communes sans exception l'approuvent. Ici, il y a 4 communes qui n'ont pas souhaité la prolonger, Frameries n'en fait pas partie, et la loi prévoit que c'est le gouverneur qui reprend la main mais sa décision ne convient absolument pas à Frameries ainsi qu'à la majorité des Communes de la zone. Donc à Frameries, il y a eu une décision de Collège pour contester cette décision en argumentant sur le même modèle que les Communes qui avaient la possibilité de le faire via le Conseil Communal. Pour Frameries, ce n'était pas possible, car il aurait fallu convoquer un Conseil pendant les fêtes. Il y a des communes qui l'ont fait. A ce jour, 6 communes ont formellement introduit un recours auprès de la Ministre de l'Intérieur. Aujourd'hui, il n'y a toujours pas d'accord mais une volonté de retrouver un terrain d'entente entre l'ensemble des Communes, il y a des discussions, des formules qui se dégagent et qui pourraient rencontrer l'assentiment de l'ensemble des communes, elles seront discutées dans les prochains jours. Si un accord est trouvé, il est clair que le Gouverneur retirera sa décision et les communes pourront ainsi travailler sur une autre base. Quoi qu'il en soit, la clé de répartition qui a été décidée par le Gouverneur, si elle devait s'appliquer, c'est 98.000 € en plus pour Frameries, et là, ce sera la tutelle qui modifiera le budget, si pas, le collège corrigera en MB.

Au niveau de l'indexation, c'est le CPAS, Monsieur DONFUT présentera par la suite son budget, par rapport aux dernières nouvelles du bureau du plan, il est vrai qu'initialement il était prévu une indexation en novembre mais selon les indications plus récentes l'indexation interviendra en janvier 2022 donc le Collège ne l'a pas prévue mais si d'aventure un saut d'index devait intervenir avant la fin de l'année, le budget serait adapté.

Pour ce qui concerne le plan de gestion, c'est assez technique, mais Monsieur Disabato a demandé quid de la sortie du plan de gestion. Monsieur le Bourgmestre a envie de lui répondre : jamais et en tous cas, le plus loin possible, pourquoi ? parce que pour sortir du plan de gestion, il faudrait que la Commune rembourse l'ensemble des emprunts tonus qui ont été consentis en son temps, la réforme du fonds des Communes de 2009 a, au bénéfice de toute une série de Communes dont Frameries, permis, même si les montants des emprunts doivent toujours être inscrits, dans le budget, à ce que ces emprunts soient pris en charge à 100 % par la Wallonie via le CRAC. Si demain Frameries veut sortir du plan de gestion, il faudrait encore augmenter le boni cumulé car l'encours est aujourd'hui de 6.500.000 € donc il faudrait une trésorerie de ce montant et l'utiliser au remboursement des emprunts ce qui veut dire qu'il n'y a plus aucune réserve financière. Il n'y a pas intérêt à rembourser anticipativement des emprunts dont la Commune n'a pas la charge. Par contre par rapport au plan de gestion et aux rapports du Collège avec le CRAC, Monsieur le Bourgmestre dit que longtemps ils ont été dans une période d'affrontement mais que depuis quelques mois les choses changent et aujourd'hui, une nouvelle orientation est donnée par le CRAC à son rapport, ses échanges et ses interactions par rapport aux Communes, c'est un accompagnement au pilotage et à la gouvernance budgétaire et financière ; interaction dans laquelle la Commune a toute capacité d'exprimer les spécificités et les particularités qui sont les siennes de manière à mettre en place une gouvernance budgétaire et financière qui soit la plus conforme à sa réalité.



Pour ce qui est d'Irsia, ce sera corrigé en MB car le montant inscrit est supérieur de 34.000 €. Irsia a envoyé la correction mais au moment où le budget était déjà imprimé donc Monsieur le Bourgmestre propose de laisser les choses ainsi et ce sera corrigé en MB.

Pour le PST, tous les conseillers en ont reçu une copie, il a été présenté il y a deux ans. Il fait l'objet d'une évaluation et d'un monitoring permanents. Lorsqu'il a été présenté, il a été dit qu'il s'agissait d'un document d'aide à la décision, d'accompagnement et il a tout l'avantage de fixer une série de balises et de calibrer l'action communale à la fois politique et de l'Administration. Actuellement, c'est la période d'évaluation qui sera prochainement présentée devant le conseil pour qu'il y ait une grande transparence, et ce, fin 2021.

Pour ce qui concerne le plan de relance, Monsieur le Bourgmestre se réjouit que l'opposition va l'approuver, ceci étant, il faut encore un peu de temps. Le règlement a été approuvé en juin dernier. Entre-temps, ce plan s'est déployé dans les bons d'achat et dans les aides à toute une série d'acteurs commerciaux communaux. Il y a aujourd'hui par rapport à cela une évaluation chiffrée. Il peut être dit à l'euro près, toutes les dépenses qui ont été engagées. Il faut maintenant faire une évaluation qualitative du dispositif qui de manière à voir comment utiliser les 500.000 € restants et faire les ajustements nécessaires afin de soutenir du mieux possible ceux qui en ont le plus besoin.

En ce qui concerne les taxes, une série d'exonérations ont été mises en œuvre dès le premier confinement de 2020. Monsieur le Bourgmestre n'exclut pas que l'opération puisse être réitérée en 2021. Il faudra aussi voir avec la Région qui avait accompagné la démarche des Communes ce qu'il sera possible de faire. Mais tout sera mis en œuvre pour aider et soutenir toutes les personnes qui en ont le plus besoin.

Au niveau des difficultés dans les quartiers, il faut savoir qu'en période Covid c'est aussi plus compliqué mais Monsieur le Bourgmestre rappelle qu'il y a le PCS, la Maison de la Prévention et ses acteurs qui sont pleinement impliqués dans les quartiers. De plus, à Frameries, il y a deux maisons citoyennes qui fonctionnent. Il y a une prise en compte des difficultés particulières au sein des quartiers.

Pour ce qui est de la balayeuse, si elle est remplacée, ce n'est pas par caprice ou pour en avoir une nouvelle, c'est uniquement parce que celle qui a été achetée il y a 10 ans ne fonctionne plus pour éviter tous les coûts de réparation, une nouvelle acquisition a été faite.

Un élément important que Monsieur Disabato a souligné, ce sont les acquisitions. La volonté du Collège est de retravailler tout cet important espace de plusieurs hectares en plein cœur de ville et à un moment donné il faut enclencher les choses. Le montant qui est inscrit au budget n'est pas un montant qui correspond à une évaluation pointue des opérations qui pourraient être menées. Pour enclencher les choses il faut réaliser cette acquisition. Le coin du parking de la rue des Alliés, c'est une maison qui n'appartient pas à la Commune est qui est maintenant un obstacle au plan de requalification de l'endroit. Il faut donc en faire l'acquisition mais pas à n'importe quel prix, des démarches ont été entreprises. L'intérêt sur cette opération,

ce n'est pas la maison puisqu'elle va être déconstruite ainsi que la maison voisine. Cette acquisition donnera une superficie importante nécessaire pour développer toute une série d'aménagements. Même chose pour l'Harmonie, là, le bâtiment est en parfait état. Le Collège ne peut affirmer que ces opérations vont se faire car ces maisons appartiennent à des propriétaires privés et des discussions doivent intervenir. Il faut faire les choses dans l'ordre, ici le collège a désigné un notaire qui est chargé d'une mission exploratoire par rapport à l'évaluation de ces bâtiments. A ce stade, personne ne sait dire ce que cela va coûter. Le collège est ambitieux de mener à bien des opérations importantes et nécessaires à la requalification du centre urbain.

Monsieur le Bourgmestre passe ensuite la parole à Madame van Hout qui va répondre à Madame Hogne et Monsieur Disabato. Elle commence à répondre à Monsieur Disabato par rapport à la médiation. Il y a bien une ligne dans le budget qui concerne la médiation. Pour rappel, c'est un service qui est totalement à construire dans lequel elle avait demandé qu'un petit budget soit prévu dans l'espoir que ce service puisse démarrer ces prestations de médiation. Vu le covid, cela a été très compliqué de dépasser le stade des premiers contacts informels à distance. Or pour mettre ce service en place, il aurait fallu des réunions en présentiel car il y a un règlement à élaborer pour déterminer les cas dans lesquels les citoyens seraient admissibles à bénéficier de ce service. Il faut que les règles d'intervention soient déterminées pour que cela soit juste pour l'ensemble des citoyens. Le lancement n'a pas été possible vu la crise sanitaire. Tout est donc reporté en 2021 car la médiation est quelque chose qui ne peut se faire en visioconférence même si le collège sait que c'est quelque chose qui pourrait s'avérer utile car les conflits sont peut-être plus importants dans ce contexte. La ligne budgétaire sera donc actionnée dès que cela sera possible.

Pour répondre à la question sur les repas scolaires, Madame van Hout dit qu'effectivement il y a un projet de gratuité dans les écoles mais qui ne concernent que les maternelles communales. Ce sont des subsides qui viennent de la communauté française. Le problème, c'est que ce sont des repas chauds livrés par le CPAS dans les écoles maternelles et que dès que les écoles ont basculé en code rouge, il a été interdit de par les dispositions de la communauté française, de livrer des repas chauds dans les écoles aux enfants pour des raisons de sécurité car les repas doivent être pris en classe et non plus dans le réfectoire pour respecter le système de bulles par classe et donc il est demandé aux enfants de venir avec un repas tartines ce qui met en péril ce projet repas gratuits. Conscient du problème de type social que cela peut poser dans certaines familles, le Collège était particulièrement ravi que Frameries ait été retenue comme « écoles partenaires » pour participer à ce projet car il y a un véritable enjeu social. En effet, dans certaines familles, si les enfants n'ont pas le repas chaud qui est donné à l'école, ils n'ont peut-être pas de repas chaud équilibré sur la journée. Donc il a été proposé par le Collège de voir si ce repas chaud pouvait être remplacé par une tasse de soupe et complété par des tartines mais cela a été refusé car la livraison du potage pose le même problème que le repas chaud. Pour pallier à ce problème les directions ont été sensibilisées à être attentives dans le suivi des cas des enfants et bien s'assurer que chacun a bien dans son cartable un repas tartines. Il est vrai qu'il y a des cas ponctuels où cela a posé problème mais les directions ont pris contact avec les

familles. Le sujet est abordé chaque semaine lors des réunions avec les directeurs d'écoles et tous y sont attentifs.

Monsieur le Bourgmestre donne ensuite la parole à Madame Crombez qui tenait à signaler que les éducateurs de rue continuent à être présents dans les quartiers en organisant des activités extérieures par petits groupes, les activités en maison de quartier ont quant à elles diminué suite aux mesures covid également. L'âge moyen des jeunes qui fréquentent ces maisons de quartiers a diminué, car une première de tranche de jeunes sont maintenant devenus adultes. La maison de la prévention a mis une ligne d'écoute pour l'ensemble de la population, et notamment pour les personnes isolées et les stages maintenus sont uniquement pour les enfants de moins de 12 ans. Pour ce qui concerne les aînés, un courrier va leur être envoyé dans le courant de la semaine prochaine leur demandant ce qu'ils souhaitent mettre en place en matière sportive lorsque la crise sera passée.

La parole est ensuite passée à Monsieur Malou pour répondre à Monsieur Disabato sur les travaux. Au niveau des trottoirs, il y a des difficultés dans la cité de l'Arbaix, mais il faut savoir qu'il y en a ailleurs aussi dans la commune et il faut savoir qu'il y a une politique importante en matière d'entretien et de rénovation des trottoirs. Le budget est augmenté annuellement et il est aujourd'hui d'un montant de 200.000 €. Il y a une logique par rapport à la dangerosité et un ordre de priorité est établi. Un budget de 150.000 € est destiné à l'entretien des voiries au-delà des différents travaux repris dans les plans d'investissements communaux. Pour ce qui concerne le parc de La Bouverie, il faut savoir que tout ne se fait pas en une année, la mandature est de 6 ans et ce dossier fait partie des projets. Celui-ci avance, un architecte a été désigné et il a déjà commencé à travailler en interne avec les services. Une société a été désignée pour démolir la maison du concierge sur le coin du parc ce qui donnera une visibilité plus importante sur le parc. Il y aura également un aménagement en terme de jeux, d'accessibilité.

Pour ce qui concerne Noirchain, le collège s'est déjà beaucoup exprimé dans la presse, auprès des habitants, sur les réseaux sociaux sur le pourquoi de la démolition de ce foyer qui tient à cœur à tous car c'est un lieu de vie qui a été utilisé durant de nombreuses années par Bernard et toutes ses équipes, par le PCS, par la Commune, ... C'est un déchirement mais il n'a pu en être autrement car il y avait un cas de mэрule qui a fait que la toiture s'est affaissée ; réaménager aux normes actuelles était trop cher pour les finances communales. Le collège a donc opté pour la démolition et par la suite il y aura toute une réflexion au niveau du réaménagement de cet espace de vie.

Pour ce qui concerne le RSB, la décision du Ministre par rapport au subside a ravi tout le monde et cela permet maintenant d'avancer concrètement sur le projet, car financer sur fonds propres était impossible, il fallait un soutien de la région. Le premier aspect du travail, c'est tout ce qui concerne l'administratif, ensuite il y a un dossier technique à monter avec une demande de permis, une dérogation par rapport au plan de secteur du parc communal, il y aura toujours les deux terrains avec le terrain principal en RB va être refait, en terrain n°2, il y aura le terrain synthétique qui doit être aux normes et là il va falloir empiéter sur le terrain communal, un nouveau parking et une entrée qui se fera par le bout du site et plus par le bas comme actuellement. Il y aura aussi un travail de mobilité à faire avec

Didier DRAUX, Echevin de la Mobilité car il y aura une entrée qui va se faire par la rue Firmin Piérard. Au niveau de la salubrité du club, Monsieur le Bourgmestre a réagi tout de suite et a pris un arrêté. Un investissement a eu lieu tout de suite pour remettre aux normes en fonction de l'analyse des pompiers et de l'échéancier et permettre aux 300 jeunes de pratiquer leur sport.

Monsieur Dufrane redemande la parole par rapport à l'Arbaix, quand on y a réparé les trottoirs, il était administrateur chez Toit et Moi, il en avait discuté avec le Directeur gérant et c'est Toit et Moi qui les avait réparés. Il ne pense pas qu'il y ait eu une reprise de voirie à l'Arbaix, dès lors les venelles dépendent de Toit et Moi.

Monsieur Disabato redemande la parole et revient sur la médiation, 2.500 € au budget, on ne peut dire que c'est une ligne budgétaire à part entière. S'il y avait eu un montant plus important, Monsieur Disabato aurait pu accepter la remarque. Pour lui 2.500 € c'est une préparation par rapport à la période où les choses vont pouvoir être reprises en main. Cela n'empêche pas aussi d'aller voir les gens sur le terrain. Par rapport au montant de 1.000.000 €, il pense que le collègue a une vision à la fois précise et vague. Il imagine bien qu'il faille commencer par un premier pas pour initier un projet, seulement dans l'opposition, on ne peut acheter un chat dans un sac. Il faut dès lors voir clair sur le projet dans sa globalité. Il ne voit pas d'inconvénient à avoir telle structure en plein centre mais il faudra être attentif aux nuisances qui pourront être causées au quartier au bas de la rue Désiré Maroille et aux alentours, d'autant plus qu'ils ont déjà rencontré des difficultés par rapport au parking. Il faut donc en terme d'aménagement prévoir toute une série de choses pour que cela soit bien organisé.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il ne s'agit pas d'acheter un chat dans un sac, mais d'une inscription budgétaire qui exprime une intention. Le processus va suivre son cours et les choses se feront en toute transparence et le débat aura lieu dans les mois qui viennent.

Monsieur le Bourgmestre remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution à ce débat et passe au vote du budget.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée,

**PAR :**

**15 votes "POUR" (PS - MR)**

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, D.CICCONE, V. RUSSO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. BATTELLO, D. BUTERA

**7 votes "CONTRE" (Be Frameries)**

G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, M. DISABATO, F.DESPRETZ,  
M. HOGNE, J. SOTTEAU,

**2 ABSTENTIONS (PTB)**

A. MAHY, S. LELEUX

DECIDE :

Article unique :

D'approuver le projet de budget communal de l'exercice 2021.

La délibération requise est adoptée.

### **CPAS - Budget 2021 - Approbation**

Le CPAS présente son budget 2021. Il a été arrêté par le Conseil de l'Action Sociale en séance du 17 décembre 2020.

L'intervention communale y est de 3.615.179,65 € et correspond au montant budgété par la commune.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur Donfut. Il dit que le budget communal n'a pas été évident à élaborer dans cette période donc celui du CPAS non plus. C'est un exercice qui est déjà périlleux en somme et en cette période, il l'est encore plus. Il a dû arrêter son budget par rapport aux deniers mis à sa disposition. La première MB de l'année 2021 sera importante.

Monsieur Donfut se rattache ensuite aux propos de Monsieur Battello et notamment les remerciements du personnel du CPAS. Cette période est déjà difficile à gérer pour une Commune alors imaginez au CPAS, c'est encore moins évident et il salue au niveau du Conseil Communal à la fois l'engagement, l'abnégation de l'ensemble du personnel du CPAS, il y le personnel de soins qui a connu beaucoup de pression et qui voit un peut le bout du tunnel arriver grâce aux vaccinations qui ont commencé depuis quelques jours, il y a également les cuisines, les différents services sociaux, les aides ménagères, ... tous les services ont été impactés. Monsieur Donfut les remercie tous chaleureusement pour leur dévouement au quotidien et leur professionnalisme.

Par rapport au budget en tant que tel, de manière très synthétique, le budget se situe à plus ou moins 29.380.000 €, les dépenses de personnel sont stables et dans les normes du CRAC, le CRAC étant revenu à de meilleurs sentiments vis-à-vis des Communes, il est content d'ailleurs de ne pas avoir eu de remarques particulières.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues en diminution à 2.662.000 € moins 161.000 €, les dépenses de transfert sont également en diminution, il signale que ce sont ces types d'articles budgétaires qui sont difficilement estimables au niveau du budget étant fortement dépendants des subventions obtenues et qui sont fluctuants en raison de la gestion de la crise. La dette quant à elle est en légère augmentation de 53.000 €, et au niveau de la facturation interne est en diminution de 1.296.000 € c'est simplement dû à la fusion des articles budgétaires des cantons et des écoreuils puisqu'ils partagent le même numéro d'agrément au niveau de la Région Wallonne ce qui explique cette forte variation par rapport à l'année dernière. Au niveau des recettes, l'intervention communale, Monsieur le Bourgmestre l'a dit, il ne va pas

revenir sur le sujet. Au niveau du fonds spécial de l'aide sociale il se situe aux environs de 858.385 € en augmentation légère de 15.000 €, les prestations sont en légère augmentation de 329.000 €.

Il confirme ensuite à Monsieur Disabato qu'au niveau des dépenses de personnel, le CPAS, le bureau du plan a dit qu'il y aurait une indexation en novembre, mais à la dernière minute une notification a été envoyée stipulant que l'indexation était reportée au début de l'année 2022, donc conformément aux règles de la tutelle, aucune indexation des salaires n'a été prévue pour 2021. Au niveau des dépenses de personnel, il y a une fluctuation relative à des fins de contrats tels que le service espace R (repassage via les titres services). Il n'y a pas eu de licenciement car cela a été fait en toute intelligence avec les syndicats, il y a simplement eu des CDD qui n'ont pas été reconduits et les personnes qui occupaient préalablement ce service ont été réaffectées dans d'autres services. Il y a une différence au niveau de la direction des services sociaux, la mise à la pension de l'ancienne directrice et l'arrivée d'un nouveau directeur en remplacement, il y a également la fin d'une partie des subventions avec le fonds social européen, il a dès lors dû être mis fin aux contrats de 1,5 équivalents temps plein d'assistants sociaux mais dans les faits ils ont été repris dans d'autres services. Au niveau du Conseil du CPAS, il a été prévu, afin de travailler plus en profondeur par rapport au service SAM qui occupe une quarantaine d'aides ménagères, de prévoir l'engagement à temps plein d'une coordinatrice. Il a également été prévu l'engagement à mi-temps d'un référant qualité pour les maisons de repos et un mi-temps niveau 1 en terme de communication. De manière globale, ces décisions du conseil viennent suite au constat par rapport au fonctionnement des maisons de repos, et notamment en période de crise, ces personnes viendront en renfort. Le niveau 1 en communication fera de la communication externe et également interne afin de recréer du lien entre les différents services et surtout un message plus positif et mobilisant par rapport à du personnel de soins qui est beaucoup sur le terrain. Un budget est également prévu mais on ne sait pas encore sous quelle forme, cela doit être négocié, pour voir si suite à la 2<sup>ème</sup>, et peut-être 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> vague, pour remercier le personnel.

En terme de dépenses de transfert, elles sont excessivement fluctuantes par rapport aux différents budgets qui sont débloqués. Il y a des aides qui s'arrêtent tant de la région que du fédéral en 2020. Dernièrement une notification a été reçue qui stipule que certaines aides vont être prolongées donc en matière de dépenses et de recettes de transfert, il est compliqué d'être très précis. Contrairement à l'indexation des salaires, il y aura une indexation des allocations sociales.

Par rapport aux dépenses de transfert, les dépenses d'aide sociale de manière générale, les budgets sont en augmentation par rapport à l'année 2020 car il y a une crainte d'arrivée massive de demandes d'aides. Par exemple, toute une série d'indépendants passe la porte du CPAS en demandant d'intervenir par rapport à des choses inhabituelles au CPAS même si des budgets sont prévus pour ce genre de chose, comme par exemple le paiement des emprunts de la maison pour éviter qu'ils soient mis dehors de chez eux ou payer les dépenses énergétiques ou intervenir en aide alimentaire. Il craint également en matière de risques, le fait que le moratoire sur les faillites étant d'application jusqu'au 31 janvier, on ne sait pas ce qui va se passer après et dès lors il risque d'y avoir une augmentation des demandes. Les budgets ont donc été adaptés en conséquence.

Par rapport aux dépenses de fonctionnement, Monsieur Donfut annonce que l'audit qui avait été décidé au niveau des maisons de repos se termine et donc la mission a été budgétairement retirée, par contre, il a été prévu pour l'année 2021 un nouvelle mission d'audit concernant la cuisine. Les travaux sont en train de se terminer au niveau de la cuisine centrale et dès qu'elle sera opérationnelle et que les services de la cuisine centrale seront transférés, la manière de fonctionner sera revue, avec de nouveaux investissements. Ensuite, et Monsieur Donfut s'en réjouit, c'est une diminution de 18.000 € du budget en électricité due aux panneaux photovoltaïques. Il est prévu l'année prochaine de les augmenter. D'ailleurs des appels à projets sont rentrés pour revoir la production d'électricité verte.

Les recettes de prestations, une reprise des différents services est prévue, tant les maisons de repos que la crèche, les titres services ont été fortement impactés par la crise covid, on a pu faire rentrer beaucoup moins de personnes en maison de repos, la crèche a dû fermer à un moment, les titres services aussi. Il avait été décidé en 2020 conjointement avec la Commune de ne pas faire subir au personnel les péripéties de la crise covid, dès lors les salaires ont été maintenus et personne n'a été mis au chômage technique, les repas scolaires ont également été impactés et donc il est prévu en 2021 que tous ces services vont fonctionner normalement et donc budgétairement il y a une augmentation conséquente des recettes de prestation par rapport à la dernière MB de 2020.

Pour les recettes de transfert, il s'agit de la même incertitude et c'est également relativement fluctuant.

Monsieur Donfut ne sera plus long concernant l'ordinaire.

Au niveau de l'extraordinaire, l'ensemble du mobilier de chambre sera revu aux écureuils (fauteuils, différents ameublements, ...) pour un coût de 200.000 €, achat et remplacement de brûleurs, chariots de distribution de médicaments. Le CPAS s'est enfin porté acquéreur du dortoir des sœurs à la rue des Martyrs et en 2021 il sera prévu 45.000 € de frais d'architecte pour le projet et 300.000 € à ce stade pour les travaux à effectuer où une partie des ILA sera transférée, c'est-à-dire l'accueil des demandeurs d'asile, il y aura 3 ou 4 logements de transit. Ce chiffre sera affiné en fonction du résultat du travail de l'architecte. Des sommes de 45.000 € sont prévues pour l'achat de matériel informatique plus conséquent, 80.000 € pour l'achat d'un logiciel de gestion des commandes et de la production de la cuisine, 130.000 € pour l'achat de terres agricoles contigües à celles déjà acquises et 2 x 100.000 € pour acheter des climatiseurs mobiles qui pourront être mis à disposition principalement des maisons de repos et revoir la climatisation de la cuisine centrale pour faire face aux fortes chaleurs.

Monsieur Donfut a terminé sa présentation et attend les questions.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur Donfut pour sa présentation à la fois synthétique et dense. Il le félicite ainsi que les services du CPAS d'avoir maintenu le cap budgétaire malgré la crise. Il souhaite que Monsieur Donfut répercute auprès de ses services et particulièrement au personnel soignant toute la solidarité du conseil et la considération pour le travail extrêmement complexe au quotidien dans des conditions qui sont très pénibles moralement et physiquement, cela mérite d'être dit.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée,

**PAR :**

**15 VOTES "POUR" (PS – MR - PTB)**

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, D.CICCONI, V. RUSSO, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. BATTELLO, D. BUTERA, A. MAHY, S. LELEUX

**Le Groupe Be Frameries (7 VOTES) vote POUR l'Ordinaire mais s'ABSTIENT pour l'extraordinaire**

G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, M. DISABATO, F.DESPRETZ,  
M. HOGNE, J. SOTTEAU,

DECIDE :

Article unique : D'approuver le budget 2021 du CPAS

La délibération requise est adoptée.

**Nouvelles balises en matière de personnel et de fonctionnement fixées pour les années 2021 à 2026 - Approbation**

En date du 9 juillet 2020 une circulaire de Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre des Pouvoirs Locaux stipule les éléments suivants:

- *« en matière de balise du coût du personnel : la charge des dépenses de personnel doit être définie dans une fourchette établie en accord avec le Centre Régional d'Aide aux Communes , d'une part, en termes de proportion dans les dépenses ordinaires et dans les recettes ordinaires, celles-ci entendues hors prélèvements et, d'autre part, eu égard aux spécificités organisationnelles et objectifs de gestion définis par l'entité. A cet égard, le Centre identifiera selon un canevas spécifique, le niveau d'effort recommandé en matière de dépenses de personnel. Dans toutes les situations, l'objectif sera de stabiliser la masse salariale, en lien avec l'obligation d'équilibre budgétaire, hors impacts de l'indexation des salaires et évolutions barémiques ;*
- *en matière de balise du coût du fonctionnement : la charge des dépenses de fonctionnement doit être définie dans une fourchette établie en accord avec le Centre, d'une part, en termes de proportion dans les dépenses ordinaires et dans les recettes ordinaires, celles-ci entendues hors prélèvements et, d'autre part eu égard aux spécificités organisationnelles et objectifs de gestion définis par l'entité. A cet égard, le Centre identifiera selon un canevas spécifique, le niveau d'effort recommandé en matière de dépenses de fonctionnement. Dans toutes les situations, l'objectif sera de stabiliser la proportion des dépenses de fonctionnement, avec une attention particulière*



*quant à la rationalisation et la maîtrise des dépenses en matière d'énergie au travers d'un programme d'investissements pluriannuel visant la performance énergétique, en lien avec l'obligation d'équilibre budgétaire. Cet effort de stabilisation exclut les dépenses considérées comme « exogènes » tels que les frais administratifs IPP et ceux liés aux élections. En aucun cas les dépenses de fonctionnement ne pourront, toutes choses restant égales et à politique constante évoluer au-delà d'un coefficient annuel de 2%. » ;*

Afin de répondre aux recommandations du Centre Régional d'Aide aux Communes pour les années 2021 à 2026, il convient de définir les nouvelles balises en matière de personnel et de fonctionnement.

Ces nouvelles balises doivent être calculées chacune sur base de deux rapports différents :

1. pour la balise de personnel :
  - Rapport entre les dépenses de personnel sur les dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvements (provisions)
  - Rapport entre les dépenses de personnel sur les recettes totales de l'exercice propre hors prélèvements (provisions)
2. pour la balise de fonctionnement :
  - Rapport entre les dépenses de fonctionnement sur les dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvements (provisions)
  - Rapport entre les dépenses de fonctionnement sur les recettes totales de l'exercice propre hors prélèvements (provisions)

Les pourcentages fixés pour les deux balises sont des taux maximums qui ne pourront être dépassés que sur base de justifications et du respect de l'équilibre budgétaire mais qu'ils ne représentent nullement un objectif à atteindre. Ces balises nécessiteront toujours le respect de l'équilibre budgétaire à l'exercice propre et à l'exercice global chaque année ainsi qu'au sein des projections quinquennales.

Les différents travaux préparatoires et les discussions entre l'Administration et le Centre Régional d'Aide aux Communes ont amenés à un consensus et à la fixation des pourcentages suivants pour les nouvelles balises en matière de personnel et de fonctionnement :

- Balise de personnel : 39%, ce qui correspond tant au rapport entre les dépenses de personnel et les dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvements (provisions), qu'au rapport entre les dépenses de personnel et les recettes totales de l'exercice propre hors prélèvements (provisions) ;
- Balise de fonctionnement : 12%, ce qui correspond tant au rapport entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses totales de l'exercice propre hors prélèvements (provisions), qu'au rapport entre les dépenses de fonctionnement et les recettes totales de l'exercice propre hors prélèvements (provisions) ;

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,

J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

DECIDE :

Article 1<sup>er</sup>

De fixer les taux pour les nouvelles balises en matière de personnel et de fonctionnement pour les années 2021 à 2026, à savoir :

	<b>Par rapport aux dépenses totales exercice propre hormis prélèvement (provisions)</b>	<b>Par rapport aux recettes totales exercice propre hormis prélèvement (provisions)</b>
<b>Balise de personnel</b>	39%	39%
<b>Balise de fonctionnement</b>	12%	12%

Article 2

Les taux mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont fixés à périmètre constant. Par ailleurs, l'équilibre budgétaire à l'exercice propre devra être assuré chaque année dans les projections budgétaires.

Article 3

La présente délibération sera transmise au Gouvernement wallon et au Centre Régional d'Aide aux Communes (C.R.A.C.).

La délibération requise est adoptée.

**Modification de l'article 55 du statut pécuniaire relatif au service de garde**

Le statut pécuniaire prévoit les dispositions suivantes en matière de récupération du Service de garde :

*Article 55*

*§ 1 - Le personnel astreint à effectuer des gardes à domicile (= gardes dormantes) peut recevoir une indemnité par heure de garde assurée, équivalente à 0,91€ de l'heure*

Sur base des sollicitations du personnel ouvrier et à l'issue de la réunion de concertation syndicale du 24 juin 2020 l'ensemble des parties s'est accordé pour modifier l'article 55 du statut pécuniaire comme suit :

*Article 55*

*§ 1 – Le personnel astreint à effectuer des gardes à domicile (= gardes dormantes) bénéficiera de 8H30 d'heures bonus lorsqu'il effectue une semaine de garde complète.*

*§2 – Lorsque la semaine de garde comporte au moins un jour férié, l'agent bénéficiera de 03H00 d'heures bonus supplémentaires.*

Ces modifications seraient d'application à partir du 1er janvier 2021.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Article unique :

De modifier l'article 55 du statut pécuniaire relatif au service de garde comme suit :

*Article 55*

*§ 1 – Le personnel astreint à effectuer des gardes à domicile (= gardes dormantes) bénéficiera de 8H30 d'heures bonus lorsqu'il effectue une semaine de garde complète.*

*§2 – Lorsque la semaine de garde comporte au moins un jour férié, l'agent bénéficiera de 03H00 d'heures bonus supplémentaires.*

La délibération requise est adoptée.

**Liquidation de la Régie Communale Autonome de Frameries.**

Depuis plusieurs années, la commune met en avant la volonté de confier la gestion de ses infrastructures sportives ainsi qu'une partie de sa politique foncière à la Régie Communale de Frameries.

Pour des raisons fiscales, et plus particulièrement de par l'impossibilité d'assujettir la RCA de Frameries à la TVA, il fut préconisé de recréer une nouvelle régie.

En date du 28 septembre 2020, le Conseil Communal a donc décidé de la création de la Régie Communale Autonome Frameries Développement en la dotant d'un capital de 150 000€. Les statuts de cette structure ont été approuvés par la tutelle en date du 9 novembre dernier et son exécutif est en place depuis le 8 décembre. Celle-ci est dès lors opérationnelle.

Considérant que l'ancienne régie n'aura, à l'avenir, plus de fonction, il y a lieu de procéder à sa liquidation. Pour se faire, il convient de désigner un liquidateur.

Le capital de la RCA de Frameries retournera dans les caisses communales. Cette somme sera réinvestie dans la nouvelle régie, déduction faite du capital de départ de 150 000€.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONE,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

D E C I D E :

Article 1 :

De mettre la Régie Communale Autonome de Frameries (N° d'entreprise 0832.719.066.) en liquidation.

Article 2:

De désigner Monsieur Michel DELIGNE en qualité de liquidateur Conseiller Communal.

La délibération requise est adoptée.

**Acquisition d'une remise cadastrée C 354 h sise à l'arrière de l'ancien immeuble « La Dégustation situé Grand-Place, 2 à Frameries**

Dans le cadre de l'acquisition d'une remise, cadastrée C 354 h, sise à l'arrière de l'ancien immeuble « La Dégustation » situé Grand Place, 2 à Frameries, le notaire Raucent a été désigné pour l'instruction du dossier.

Le 27 novembre 2020, ce dernier a transmis un projet d'acte.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONI,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

DECIDE:

Article Unique :

Approuver l'acquisition de la remise cadastrée C 354 h située à l'arrière de l'ancien immeuble « La Dégustation » sis Grand-Place, 2 à Frameries, aux conditions du projet d'acte rédigé à cet effet et, ce, sous réserve d'approbation du budget 2021 par le Gouvernement Wallon.

La délibération requise est adoptée.

**Adhésion à la Centrale d'Achat du Forem DMP2001162 - Marché CISCO**

Le Forem propose aux entités publiques d'adhérer, via une convention, à leur centrale d'achat afin de pouvoir bénéficier de prix attractifs.

Cette centrale va lancer un marché public de services DMP2001162 portant sur la maintenance de la solution Cisco existante, l'acquisition de matériels et logiciels du catalogue Cisco, le recours au support sur site, ainsi que les services de consultance y afférents auquel le Service Informatique communal souhaiterait adhérer afin de pouvoir acquérir le matériel nécessaire au bon fonctionnement des services, tels que des switches et autres routeurs.

Il y a lieu d'approuver la convention d'adhésion à la centrale d'achat conclue à titre gratuit.

La durée de la convention est liée à la durée du marché qui sera lancé.

Le Service Informatique communal estime ses besoins à 4.000€ pour 4 ans.

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets communaux de 2021 et suivants du service ordinaire à l'article 104/01123-13.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, F.URBAIN, D.CICCONI,  
V. RUSSO, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO,  
S. LELEUX, D. BUTERA

#### D E C I D E :

Article unique :

Approuver la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du Forem

La délibération requise est adoptée.

#### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance**

Il s'agit de la séance du 14 décembre 2020. En application de l'Article L1122-16 du code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

#### **DIVERS**

- 1) Monsieur STIEVENART a eu l'attention attirée par un événement qui a été médiatisé à Bruxelles, c'est un jeune qui a été arrêté, a fait un malaise dans le bureau de police et est décédé, ce qui a fait l'aspect médiatique de la chose. Il a été reproché aux policiers de ne pas avoir utilisé le défibrillateur qui aurait peut-être permis de la sauver. Il en vient à ses inquiétudes, dans les bâtiments communaux il y a des défibrillateurs et dans le budget, l'entretien est prévu. Y a-t-il des personnes formées pour se servir et utiliser le matériel dans les bâtiments communaux. Faut-il former des gens pour que l'on ne puisse pas le cas échéant reprocher que personne n'était à disposition pour utiliser ceux-ci.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il s'agit d'une remarque pertinente. Au niveau du collège, ils se sont bien assurés que les équipements soient corrects d'ailleurs

l'entretien est prévu. Pour ce qui concerne la formation du personnel, il se tourne vers le directeur général car il n'a pas la réponse précise. Monsieur le Directeur Général confirme que lorsque ce matériel a été acquis, il y a eu une formation qui a été donnée au personnel mais il faut savoir aussi que les défibrillateurs sont pourvus d'un mode d'emploi très simple. Il suffit de suivre les instructions qui sont même verbales. Dès que le défibrillateur est mis en route, il explique ce qu'il y a lieu de faire et l'ordre dans lequel cela doit être fait, cela requiert quand même une petite manipulation donc l'ensemble du personnel a été formé il y a deux ou trois ans. Cela mériterait peut-être d'être rappelé.

Monsieur Stiévenart a effectivement regardé comment cela fonctionnait et s'il devait l'utiliser, il aurait peur de mal le faire car il y a toujours une peur du résultat. Il serait intéressant d'avoir régulièrement une mise à jour.

Monsieur Dufrane confirme que concernant la salle de sport, le personnel a bien reçu la formation également.

- 2) Monsieur DESPRETZ intervient par rapport aux travaux qui ont commencé à la rue de Colfontaine au niveau du remplacement de la canalisation d'eau. C'est un chantier qui va durer plus ou moins 80 jours, et il s'étonne que l'on ait pas prévu le remplacement ou le positionnement d'une canalisation de gaz car tout le monde ne possède pas le gaz dans la rue et plusieurs personnes sont demandeuses. De plus il attire l'attention car il s'agit d'un stationnement alternatif par quinzaine et donc avec ce chantier qui va durer plus de 80 jours, il risque d'y avoir des problèmes de stationnement car il s'agit d'une rue fort fréquentée pour le stationnement. Il souhaite savoir s'il y a une alternative de prévue.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'un permis a effectivement été délivré à la SWDE afin que les travaux puissent être effectués mais aucune demande des riverains ni d'ORES n'est parvenue à la Commune. Quand un riverain souhaite se raccorder au gaz, soit la conduite existe, soit elle n'existe pas et à ce moment-là il y a les règles qui sont d'application et il faut qu'il en fasse la demande à ORES. La commune peut effectivement relayer une demande collective auprès d'ORES. Si des personnes ont interpellé Monsieur Desprez à ce niveau-là, il doit leur conseiller de s'adresser directement à ORES mais la Commune n'a été saisie d'aucune demande, la démarche doit venir de la personne elle-même. Monsieur Desprez dit qu'il y a plus ou moins 300 m de voirie qui sont concernés et il s'étonne que la Commune n'ait pas prévu de faire une tranchée similaire pour le gaz. Monsieur le Bourgmestre lui répond que ce n'est pas la Commune qui effectue les travaux et n'est pas maître d'ouvrage d'ORES. Quand ORES souhaite remplacer des canalisations ou des conduites de gaz ou installer le gaz dans une rue, il y a les règles d'intervention de l'Intercommunale, il en fait la demande à la Commune, à ce moment le dossier est examiné et cela débouche sur l'octroi d'un permis mais ce n'est pas la commune qui interpelle ORES pour lui dire où elle doit installer le gaz. Si des riverains sont demandeurs, ils doivent en faire la demande. La commune n'est pas coordinatrice des interventions des impétrants. ORES a ses propres règles d'intervention, cela ne se passe pas comme cela, si ORES ne demande pas pour intervenir dans le chantier, c'est qu'il n'y a pas de demande de riverains

- 3) Monsieur Disabato intervient par rapport au périmètre Donaire car le Ministre a indiqué qu'il y avait quand même des risques que la procédure soit contestée ou contestable. Suite à cela Monsieur le Bourgmestre a annoncé qu'il allait refaire la procédure en tant que telle et dès lors il voulait s'assurer du délai dans lequel cela allait se faire. Monsieur Disabato a entendu que ce serait pour le mois de mars. Il souhaite avoir des précisions par rapport à cet important dossier et puis par rapport à l'autre volet qui est la procédure SOL, il lui semble qu'il devrait y avoir ici le fruit du travail du bureau d'études, or, il ne voit rien à l'ordre du jour et souhaite dès lors avoir des renseignements au niveau du calendrier car les délais sont courts et cela doit être terminé pour juin 2022 et il y a encore toute une série de développements dans le futur et donc il lui semble important que l'on puisse avancer en parallèle et de manière assez rapide sur ce volet-là.

Monsieur le Bourgmestre répond à Monsieur Disabato que le Collège a pris formellement la décision de recommencer la procédure à partir de la RIP car même si le collège a contesté la position wallonne, il subsiste une incertitude et il ne faut prendre aucun risque. Les services sont occupés à instruire le dossier. L'objectif est de reconvoquer une RIP dans le courant du mois de mars, le travail a déjà été fait, il faut voir comment organiser au mieux et de manière non contestable une RIP dans la période que nous connaissons, c'est en cours. Concernant le SOL, le bureau d'études est à l'ouvrage, ils nous ont présenté lundi leur rapport intermédiaire, je n'ai pas en tête le calendrier mais il peut vous être envoyé dès demain pour que vous puissiez le suivre et voir ce qui a été accompli et ce qu'il reste à parcourir pour que le dossier soit présenté au conseil et puis envoyé à l'administration wallonne.

Monsieur Disabato, ajoute, en terme de procédure, par rapport à la modification du plan de secteur, vu l'erreur de procédure qu'il y a eu, il pense qu'il y a un système et qu'ils font une sorte de rooling au niveau de l'administration, ou à tout le moins, ils peuvent accompagner les communes pour bien vérifier que la procédure est respectée car cela ne serait plus acceptable du tout, il faut prendre toutes les garanties pour éviter qu'il y ait encore un problème potentiel de forme. Il serait aussi utile d'informer les conseillers qui s'intéressent à la question car une motion a été votée à l'unanimité au sein du conseil, il y a plus ou moins deux ans pour pouvoir regarder les choses et pouvoir accompagner le processus. Il ne demande pas que le prestataire de service revienne mais il serait utile que les questions soient relayées et que s'il y a encore un rapport intermédiaire ou un rapport plus final, et encore une fois en respectant la majorité, qu'ils puissent être associés dans ce débat-là car il s'agit d'un dossier important pour l'ensemble du conseil communal.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'il n'y voit aucun souci, il est utile d'avoir une réunion limitée vu la période covid mais en présentiel pour répondre à votre demande légitime. Il y aura une réunion au plus vite.

- 4) Monsieur Disabato a un dernier divers par rapport à l'organisation des conseils communaux en virtuels, ce serait bien de veiller à l'annoncer car les citoyens ont la possibilité de suivre les travaux, ce serait bien de l'annoncer sur la page facebook ou sur les réseaux sociaux. De plus il lui semble que le dernier conseil a été très vite effacé de Youtube, et donc c'est intéressant de

pouvoir prendre connaissance des travaux du conseil, il y a ici l'occasion de faire la publicité des travaux, cela peut être utile de faire la promotion de cet outil imposé mais intéressant pour une partie de la population.

Monsieur le Bourgmestre lui répond que le conseil est annoncé sur le site internet communal. Il va vérifier comment orchestrer les choses pour le prochain conseil.

Par le Conseil :  
Le Directeur Général,

Ph. WILPUTTE.

Le Bourgmestre,

JM. DUPONT.